



Septembre  
2018

## Le Bavard du Campanile

### Mon école, ma création

Chers parents,

Je suis heureuse de débiter cette année 2018-2019 à titre de directrice de l'école du Campanile. C'est sous le thème « mon école, ma création » que nous entamons cette nouvelle année scolaire. Sachez que je suis fière d'être la capitaine d'une équipe-école formidable, formée d'intervenants scolaires engagés et motivés, qui travaillent très fort jour après jour pour supporter vos enfants et les amener vers la réussite. Je demeure disponible si vous avez des questions ou des inquiétudes sur tout sujet concernant la vie de l'école et/ou le bien-être de vos enfants. Je suis joignable par courriel [valerie.gauthier@csdecou.qc.ca](mailto:valerie.gauthier@csdecou.qc.ca) ou encore par téléphone au 418-652-2173.

Bonne année scolaire à tous.

Valérie Gauthier

### Numéros de téléphone indispensables

Secrétariat, madame Petra	418-652-2173, poste 3230
Boite vocale des absences	poste 3240
Service de garde, Monsieur Louis-Charles	poste 3206
Boite vocale service de garde	poste 3207



# Horaire de l'école

## SERVICE DE GARDE

7 h 15 à 17 h 45

## PRÉSCOLAIRE

8 h 07 À 10 h 34 et 12 h 52 à 15 h 07



## PRIMAIRE

7 h 57	-	SURVEILLANCE
8 h 07	-	1 <sup>re</sup> période
9 h 07	-	2 <sup>e</sup> période
10 h 07	-	RÉCRÉATION
10 h 22	-	3 <sup>e</sup> période
11 h 22	-	DÎNER (75 MINUTES)
12 h 42	-	SURVEILLANCE
12 h 52	-	4 <sup>e</sup> période
13 h 52	-	RÉCRÉATION
14 h 07	-	5 <sup>e</sup> période
15 h 07	-	FIN DES COURS - DÉPART
15 h 17	-	FIN DE LA PÉRIODE DE SURVEILLANCE DES AUTOBUS



## COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Toutes les communications seront acheminées par courriel, incluant les formulaires pour les journées pédagogiques ainsi que les états de compte du service de garde. Il est donc important de nous fournir une adresse courriel valide pour être toujours informé des dernières nouveautés. Certaines informations seront également déposées sur le site Web de l'école. Les bulletins seront disponibles sur le portail de la commission scolaire. Des copies des communications seront toutefois disponibles au secrétariat sur demande express.

## Le personnel de l'école

	Enseignant (e)	Éducatrices du service de garde
Préscolaire	Sandy Bolduc + Émilie Roy 1 jour/semaine Élyse Bienvenue + Émilie Roy 1 jour/cycle Julie Dionne	Susan Wells Élise Demers Gordana Sudar
1 <sup>re</sup> année	Nancy Bouchard Geneviève Proulx	Romy Normand-Laliberté Sara Arfi
2 <sup>e</sup> année	Catherine Lapointe + Céline Boucher 1 jour/cycle Émilie Dignard	Karen Clerc
3 <sup>e</sup> année	Michelle Frenette + Catherine Coulombe 1 jour/sem.	Nabila Mimoune
3 <sup>e</sup> / 4 <sup>e</sup> année	Catherine Martin-Matte + Vanessa Caron 1 jour/semaine	Aïcha Goucem
4 <sup>e</sup> année	Nathalie Hivon + Sophie Boucher-Morel 3 jours/semaine	
5 <sup>e</sup> année	Josée Roy + Céline Boucher 1 jour/cycle	Fannie St-Onge
6 <sup>e</sup> année	Jessica Dorval Annie Grondin Anglais intensif	
Étoiles groupe Ursa	Anne Beaudry Synthia Laroche	Marie-Soleil Ruel Judith St-Gelais
Étoiles groupe Vela	Caroline Côté Patricia Tremblay (TES)	Caroline Rioux Vanessa Brochu-Beaudet
Étoiles groupe Orion	Cindy Roy Anouck Jalbert (TES)	Roxanne Boudreault-V.
Étoiles groupe Perséus	Chrystel Mercier Maryse Lambert (TES)	Pascale Vincent Lamia Draachour
Éducation physique	Érika Parisée Laurent-Pier Gagnon 001 + 002 + 903	
Musique	Christine Lepage 1er à 6e année Audrey-Anne Jupin-Langlois Étoiles + 102	
Anglais	Annie Grondin Dominique Martel 903+904	
Arts plastiques	Brigitte Côté Jessie Gagné 601 + 904	
Orthopédagogue	Sandra St-Onge Isabelle Ouellet (3 jours /cycle)	
Psychologue	Isabelle Demers (1 jour/semaine)	
Orthophoniste	Lorraine Grégoire (6 jours/cycle)	
Psychoéducatrice	Émilie N. Drolet	
Mesures d'accueil	Marie-Pierre Bisson	
Éducation spécialisée	Janie Desruisseaux	
Animation spirituelle	Lucie Baril	
Infirmière	Marie-Josée Roy	
Hygiéniste dentaire	Julie Ferland	
Responsable sdg	Louis-Charles Brisson	
Concierge	Robert Bédard	
Secrétaire	Petra Schneider	
Direction	Valérie Gauthier	

## Dates et événements à retenir

Mardi 18 septembre	Assemblée générale de parents
Lundi 1 octobre	Journée pédagogique flottante (élections provinciales)
Lundi 8 octobre	Action de Grâces, congé pour tous
Vendredi 12 octobre	Remise de la 1 <sup>re</sup> communication
Lundi 15 octobre	Rencontre du CE
Vendredi 19 octobre	Journée pédagogique
Jeudi 25 octobre	Photos scolaires



### BULLETINS SCOLAIRES

Il y aura une première communication le 12 octobre et un bulletin à la fin de chaque étape.

1<sup>re</sup> étape : du 30 août au 9 novembre 2018

2<sup>e</sup> étape : du 12 novembre 2018 au 26 février 2019

3<sup>e</sup> étape : du 27 février au 21 juin 2019



### JOURNÉES PÉDAGOGIQUES FLOTTANTES

Trois journées pédagogiques flottantes sont à prévoir cette année. Les dates vous seront confirmées bientôt.

### SERVICES PARTICULIERS

Plusieurs services sont offerts aux élèves qui présentent des besoins spécifiques:

**L'orthopédagogie** est offerte aux enfants qui ont besoin d'une aide passagère ou prolongée au niveau de leurs apprentissages.

**La psychologie** permet d'offrir un service aux enfants qui ont besoin d'un suivi particulier au niveau de leur adaptation à l'école.

**L'éducation spécialisée** est offerte aux enfants dont le comportement ou les attitudes demandent un suivi particulier.

**L'orthophonie** est un service offert aux enfants présentant d'importants problèmes de langage.

# Méli-mélo

## SOUPER HOT-DOG

Nous tenons à vous remercier pour votre présence lors de notre événement du 30 août dernier. Ce souper hot-dog fut une grande réussite grâce à la réponse positive des parents de l'école qui se sont déplacés en grand nombre pour venir lancer avec nous la nouvelle année et la nouvelle école. MERCI!

## CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire officiel de la commission scolaire des Découvreurs est disponible sur le site Internet [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca). Nous souhaiterions que vous le consultiez lorsque vous planifiez des vacances ou une visite chez un professionnel (médecin, dentiste, etc.). Cette planification permettra d'éviter des absences susceptibles de perturber les apprentissages de vos enfants. Le calendrier prévoit aussi trois journées pédagogiques flottantes qui seront déterminées sous peu par l'école.

## PHOTOS SCOLAIRES

Votre enfant se fera photographier le jeudi le 25 octobre.

Afin que le visage de votre enfant ressorte bien sur l'image, nous vous recommandons de favoriser des vêtements sobres, de couleurs claires et d'éviter, dans la mesure du possible, les gros imprimés.

Aussi, à cause de la nouvelle technologie, il est important qu'il n'y ait nulle trace de vert et de prédominance de vert (ex: kaki, turquoise, jaune, etc.) sur aucune des parties de l'habillement.



## VACCINATION

La première vaccination pour la 4<sup>e</sup> année contre l'Hépatite A+B et le VPH se fera le 18 octobre p.m.

L'infirmière de l'école vous contactera à ce sujet.

## Méli-mélo suite

### ARTICLES PERDUS ET NON RÉCLAMÉS

Nous accumulons chaque année une quantité importante de vêtements non réclamés et non identifiés. **À la fin de chaque étape pédagogique**, les vêtements seront disposés dans le hall d'entrée ce qui permettra aux parents de venir recueillir les effets des enfants. Les vêtements non réclamés seront acheminés à des organismes communautaires de notre secteur. Nous vous demandons de venir fouiller régulièrement dans le coffre d'objets perdus (proche du local 104 du service de garde). Vous pourriez y faire de belles découvertes! N'oubliez pas d'identifier tous les vêtements de vos enfants, cela permet aux responsables de remettre les vêtements à leur propriétaire.

### PARENTS BÉNÉVOLES



En plus des comités officiels, l'école bénéficie de la présence de nombreux parents et grands-parents bénévoles qui apportent leur aide aux enfants et au personnel de l'école. En début d'année, vous serez sollicités. Que ce soit à la bibliothèque, lors des sorties ou des activités spéciales, en classe ou à l'école, ou encore pour le comité de la cour d'école, vous êtes toujours les bienvenus. Merci de votre implication!



### SERVICE ALIMENTAIRE - Chef en folie

Lorsque votre enfant a une sortie éducative avec sa classe et qu'il est inscrit au service alimentaire, le chef en folie lui fera un repas froid pour l'occasion.



### INSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Vous recevrez sous peu l'offre de services des activités parascolaires pour la session d'automne jusqu'à la période des fêtes. Ces activités, en lien avec le sport, les arts et la culture, sauront répondre à leurs intérêts. Les activités retenues commenceront vers le début du mois d'octobre.

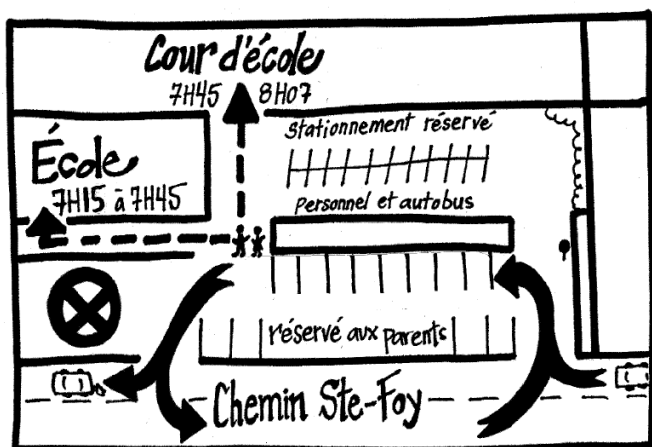


## Sécurité

Pour des raisons de sécurité, toutes les portes de l'école demeurent barrées pendant les heures de classe. La porte 2 sera débarrée à partir de 7 h 15, heure d'ouverture du SDG. Vous devez utiliser cette porte et uniquement celle-ci lorsque vous venez reconduire vos enfants entre 7 h 15 et 7 h 57 le matin. À partir de 7 h 57, toutes les portes se retrouveront barrées. À cette heure, la surveillance est assurée sur la cour, alors vous déposez vos enfants sur la cour à l'extérieur. Ils entreront à l'intérieur au son de la cloche.

Le midi, les élèves dinant à la maison peuvent se présenter à l'école seulement à partir de 12 h 42, heure à partir de laquelle la surveillance est assurée sur la cour.

À la fin des cours, le midi et le soir, il est important de noter que seuls les ÉLÈVES PRENANT L'AUTOBUS sont autorisés à sortir par la porte 7 (porte du gym). Les autres élèves doivent utiliser les portes 2 ou 4 en avant de l'école ou encore la porte 5 qui mène directement sur la cour. Merci de votre collaboration.



## Stationnement

Merci de vous assurer de bien vous stationner à l'intérieur d'un espace de stationnement lorsque vous venez déposer ou reprendre vos enfants. Merci.

À tous et à toutes, une formidable année 2018-2019 !  
Mon école, ma création

## Pourquoi est-il important d'arriver à l'heure en classe ?

### Arriver en classe à l'heure :

- Garantit que votre enfant ne manque pas les activités pédagogiques importantes planifiées en début de journée.
- Permet à votre enfant d'apprendre l'importance de la ponctualité et de la routine.
- Donne à votre enfant le temps de discuter avec ses amis, de leur dire bonjour avant le début de la classe.
- Permet de commencer la journée par un court temps de jeux libres et non par une activité imposée.
- Réduit les occasions de perturber la classe.
- Permet de réduire le stress avant une évaluation.

L'assiduité et la ponctualité sont des valeurs éducatives importantes puisqu'elles préparent l'élève à devenir une personne responsable.

## Les répercussions des retards fréquents à l'école

### Arriver en classe EN RETARD :

- Votre enfant ne peut pas profiter au maximum de son temps d'apprentissage.
- Peut être perçu comme un manque de respect envers votre enfant et les intervenants de l'école.
- Perturbe le fonctionnement de la classe, car il doit faire sa routine (défaire son sac, etc). Cela dérange l'ensemble de la classe.
- Occasionne un stress à votre enfant puisque les consignes ont déjà été dites pour l'activité pédagogique en cours.
- N'aide pas votre enfant à devenir une personne responsable.

Les retards sont consignés comme absences partielles. Selon l'article 17 de la *Loi sur l'instruction publique*, « il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquenter l'école. » Alors, chaque parent doit s'assurer que son enfant fréquente l'école avec assiduité et ponctualité, selon le calendrier et l'horaire établis.

### **Voici quelques trucs :**

- Coucher l'enfant plus tôt le soir ;
- Régler le réveil-matin 10 minutes plus tôt ;
- Préparer les vêtements de l'enfant la veille ;
- Prendre quelques minutes avant de se coucher pour s'assurer que les devoirs et les livres soient bien dans le sac d'école, que l'on place ensuite près de la porte. Vérifier l'agenda et les documents ou autorisations que l'on pourrait avoir à signer ;
- Préparer les lunchs et la table du petit déjeuner la veille ;
- Le soir, regarder la météo pour le lendemain ;
- N'utiliser aucune distraction le matin (télévision, film, etc.) ;
- Favoriser les rendez-vous médicaux ou autres durant les journées pédagogiques.

Faites de la ponctualité l'une de vos valeurs centrales. La ponctualité ne semble peut-être pas aussi essentielle que l'intégrité ou l'honnêteté, mais ces valeurs sont pourtant intimement liées. Essayez de donner autant d'importance à la ponctualité qu'aux valeurs qui vous tiennent le plus à cœur. Si être ponctuel est important pour vous, il y a de fortes chances qu'il en soit de même pour vos enfants.

*Les trésors en éducation spécialisée*



## SYNTHÈSE - RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs prévoit qu'un élève majeur, ou ses parents s'il est mineur, peut formuler une plainte quant aux services offerts par la Commission scolaire (ex. : disponibilité de service en psychologie) ou demander la révision d'une décision (ex. : le classement d'un élève en classe spéciale).

### ÉTAPES À SUIVRE SELON L'ORDRE INDIQUÉ

#### 1. **PREMIÈRE ÉTAPE – DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Examen de la plainte par la direction de l'établissement (école, centre ou service)

La direction de l'établissement doit examiner la plainte et chercher, dans la mesure du possible, à la régler à ce niveau.

#### 2. **DEUXIÈME ÉTAPE – RESPONSABLE D'EXAMEN DES PLAINTES ET DIRECTION GÉNÉRALE**

Examen de la plainte par le responsable d'examen des plaintes et par la direction générale

Si un plaignant est insatisfait après la 1<sup>re</sup> étape, il peut remettre sa plainte au responsable de l'examen des plaintes, qui tentera de trouver une solution satisfaisante pour le plaignant et la direction de l'établissement. Les décisions à ce niveau sont prises par la direction générale de la Commission scolaire.

COORDONNÉES : Secrétaire général de la Commission scolaire des Découvreurs Téléphone : 418 652-2121, poste 4241  
Courriel : [secgen@csdecou.qc.ca](mailto:secgen@csdecou.qc.ca)

#### 3. **TROISIÈME ÉTAPE – PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Examen de la plainte par le Protecteur de l'élève

Le plaignant insatisfait du traitement de sa plainte à la 2<sup>e</sup> étape peut demander l'intervention du Protecteur de l'élève qui analysera la plainte. Le Protecteur de l'élève intervient uniquement lorsque les étapes 1 et 2 ont été franchies, sauf exception.

COORDONNÉES : Monsieur Jean Beauchesne  
Téléphone : 418 652-2121, poste 4293  
Courriel : [protecteur.eleve@csdecou.qc.ca](mailto:protecteur.eleve@csdecou.qc.ca)

#### 4. **QUATRIÈME ÉTAPE – CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Décision du Conseil des commissaires

Le protecteur de l'élève, après avoir entendu le plaignant et les représentants de la Commission scolaire, et après avoir analysé le dossier, formule un avis au Conseil des commissaires qui prend une décision et en informe le plaignant.

---

Ce règlement ainsi que les coordonnées du protecteur de l'élève sont disponibles sur le site Internet [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca) sous l'onglet *Parents* rubrique *Traitement des plaintes*.

Le secrétaire général et directeur général adjoint



Jacky Tremblay

# La signalisation aux abords des écoles



La sécurité autour des écoles est primordiale. La présence de nombreux enfants et leur plus grande vulnérabilité justifie une signalisation spécifique. En milieu urbain, un grand nombre d'enfants se rendent à l'école à pied. Pour leur permettre de faire ce trajet en toute sécurité, on doit leur offrir un cheminement adapté répondant à des normes de signalisation précises.

Sur le territoire de la ville de Québec, au moins 60 % des enfants habitent à moins de 1 km de l'établissement scolaire, ce qui correspond à 20 minutes de marche en moyenne. Tous ces enfants sont susceptibles de marcher pour aller à l'école.

Source : Mon École à pied, à vélo, sondages de parents dans 20 écoles de Québec, 2006-2010

**L'éducation et la sensibilisation des enfants sont importantes.**

**Trois acteurs se partagent la protection des enfants par rapport aux dangers de la route :**

- Les parents, par le bon exemple et par l'apprentissage des bonnes pratiques et des mesures de précaution;
- L'établissement scolaire, par l'éducation et la sensibilisation des automobilistes;
- La Ville, en offrant des cheminements sécuritaires.

## **Vitesse dans les zones scolaires**

Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et de septembre à juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h.

Source : Code de la sécurité routière, article 329.

Quand la situation le nécessite, la Ville peut demander une dérogation au ministère des Transports afin de réduire la vitesse à 30 km/h dans une zone scolaire.

## **Brigade scolaire**

Afin de sécuriser certaines traverses dont les conditions le justifient, la Ville dispose d'une brigade scolaire adulte en support à la signalisation routière.

Lorsque la circulation est dirigée par un brigadier scolaire, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à ses ordres et à ses signaux.

Source : Code de la sécurité routière, article 311.



**FICHE TECHNIQUE**